Objet : Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Réseaux : Communauté française.

Niveaux et Services : Promotion sociale : secondaire et supérieur type court.

Période : Année scolaire 2008-2009.

Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Pour information:

Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : D.G.P.E.C.F. Signataire : Bernard GORET

Gestionnaires: D.G.P.E.C.F.

Personnes ressources: Sébastien NENNEN. (02 / 413.23.73.) et Guy PATRIS (02 / 413.39.45)

Renvoi(s):

Nombre de pages (textes) : 2 Nombre de pages (annexe) : Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : candidature, promotion sociale, emplois vacants.

<u>OBJET</u>: Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 15 mai 2008, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française, pour l'année scolaire 2008-2009.

Les candidatures doivent être introduites, <u>sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste</u>, <u>le vendredi 6 juin 2008 au plus tard</u> (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la Carrière des personnels
Monsieur Bernard GORET
Bureau 3 E 306
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux membres du personnel concernés, en fonction dans votre établissement.

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures.

J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés désignés dans votre établissement que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également <u>le droit de postuler</u> dans d'autres établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 en qualité de temporaire protégé.

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 15 mai 2008 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Des renseignements complémentaires au sujet de la présente circulaire peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien NENNEN (02/413.23.73) ou de M. Guy PATRIS (02/413.39.45).

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général f.f.,

Bernard GORET.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

(année scolaire 2008-2009)

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

Il vise les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008.

CONDITIONS REQUISES:

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté économique européenne sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice;
- 5° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;
- 6° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 7° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ou de l'inspection compétente;
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau :
- 9° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

LISTE DES EMPLOIS VACANTS

Abréviations

CG: cours généraux CT: cours techniques PP: pratique professionnelle CTPP: cours techniques de pratique professionnelle

DI: degré inférieur du secondaire DS: degré supérieur du secondaire STC: supérieur de type court

<u>Simultané</u>: si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N°d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de		Fonction		Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
465	1	ANDERLECHT	PP	Ferronerie	DI		560	_
466	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS		80	
467	1	BRAINE-L'ALLEUD	PP	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS		220	
468	1	EVERE	CG	Français	DI		120	OUI
469	1	EVERE	CG	Français	DI		120	OUI
470	1	EVERE	CT	sciences commerciales/sciences économiques	DS		88	
471	1	EVERE	CT	DROIT	DS		40	
472	1	EVERE	CT	LANGUE ANGLAISE	DI		120	
473	1	EVERE		Surveillant-éducateur		Volume horaire hebdomadaire	36	
474	1	EVERE		Surveillant-éducateur		Volume horaire hebdomadaire	36	
475	1	UCCLE	CG	Français	DI		480	
476	1	UCCLE	CG	1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS	Français	800	
477	1	UCCLE	CG	1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS	Français	800	
478	1	UCCLE	CG	LANGUES GERMANIQUES	DS	NEERLANDAIS	52	
479	1	UCCLE	CT	sciences commerciales/sciences économiques	STC		110	
480	1	UCCLE	CT	INFORMATIQUE	STC		120	
481	2	ATH	CT	TOPOGRAPHIE	STC		100	
482	2	ATH	CT	sciences commerciales/sciences économiques	DS		88	
483	2	ATH	CT	DROIT	DS		40	
484	2	MOUSCRON	CT	Oenologie	DS		113	
485	2	MOUSCRON	CT	sciences commerciales/sciences économiques	STC		40	
486	2	PERUWELZ	CG	Français	DI		80	
487	2	PERUWELZ	CG	LANGUES GERMANIQUES	DI	NEERLANDAIS	120	
488	2	PERUWELZ	CT	MECANIQUE	STC		94	
489	2	PERUWELZ	CT	INFORMATIQUE	STC		136	
490	2	PERUWELZ	PP	ARTS APPLIQUES	DS		240	
491	2	TOURNAI	CT	INFORMATIQUE	STC		130	

N°d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de		Fonction		Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
492	2	TOURNAI		Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire		36	
493	3	COLFONTAINE	CG	LANGUES ROMANES	STC	Français	40	
494	3	COLFONTAINE	CG	1ère et 4ème langue (langues romanes)	DS	Français	280	
495	3	COLFONTAINE	CT	CHAUFFAGE	DI		85	
496	3	COLFONTAINE	CT	SCIENCES SOCIALES	DI		220	
497	3	DOUR	CG	LANGUES GERMANIQUES	STC	NEERLANDAIS	80	
498	3	DOUR	CG	LANGUES GERMANIQUES	STC	ANGLAIS	80	
499	3	DOUR	CS	STENODACTYLOGRAPHIE	STC		260	
500	3	DOUR	CT	SCIENCES SOCIALES	STC		58	
501	3	FRAMERIES	CT	DIETETIQUE	DS		80	
502	3	FRAMERIES	CT	dentelle	DI		40	
503	3	FRAMERIES	CT	LANGUE ANGLAISE	DI		60	
504	3	FRAMERIES	PP	dentelle	DI		120	
505	3	JEMAPPES	CT	MATHEMATIQUES	DS		100	
506	3	JEMAPPES	CT	CARROSSERIE	DS		64	
507	3	JEMAPPES	CT	BOULANGERIE-PATISSERIE	DS		68	
508	3	JEMAPPES	CT	DIETETIQUE	DS		40	
509	3	JEMAPPES	CT	ARTS APPLIQUES	DI	PATINE	60	
510	3	JEMAPPES	CT	Esthétique animale	DS		100	
511	3	JEMAPPES	PP	CARROSSERIE	DS		288	
512	3	JEMAPPES	PP	ARTS APPLIQUES	DI	PATINE	160	
513	3	JEMAPPES	PP	BIO-ESTHETIQUE	DI		72	
514	4	MORLANWELZ	CG	Français	DI		135	
515	4	MORLANWELZ	CG	LANGUES GERMANIQUES	STC	NEERLANDAIS	160	
516	4	MORLANWELZ	CG	LANGUES GERMANIQUES	STC	ANGLAIS	160	
517	4	MORLANWELZ	CS	STENODACTYLOGRAPHIE	STC		180	
518	4	MORLANWELZ	CT	Français/Communication	STC	Français	40	
519	4	PHILIPPEVILLE	CT	DROIT	STC		40	
520	4	RANCE	CT	INFORMATIQUE	DS		60	
521	4	THUIN	CT	nursing / soins infirmiers	DS		40	
522	5	BLEGNY	CG	Français	DI		120	
523	5	BLEGNY	CT	PHOTOGRAPHIE	DS		80	
524	5	BLEGNY	CT	BUREAUTIQUE	DS		80	
525	5	DISON	CT	sciences commerciales/sciences économiques	DS		40	
526	5	DISON	PP	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS		120	
527	5	SOUMAGNE		Surveillant-éducateur		Volume horaire hebdomadaire	36	

N°d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de		Fonction		Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
528	6	ANS	CT	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI		40	
529	6	ANS	PP	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI		200	
530	7	ARLON	CG	Langues modernes	DI	LUXEMBOURGEOIS	120	
531	7	ARLON	PP	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS		58	
532	7	LIBRAMONT	CT	DIETETIQUE	DS		40	
533	7	LIBRAMONT	PP	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI		160	
534	7	MARCHE	CG	LANGUES GERMANIQUES	DI	ANGLAIS	120	
535	7	MARCHE	CT	sciences commerciales/sciences économiques	DS		88	
536	7	MARCHE	CT	DROIT	DS		40	
537	7	MARCHE	PP	ART FLORAL	DI		52	
538	7	MARCHE		Surveillant-éducateur		Volume horaire hebdomadaire	18	
539	8	DINANT	CG	LANGUES GERMANIQUES	DS	ANGLAIS	240	
540	8	DINANT	CG	LANGUES GERMANIQUES	DI	ALLEMAND	120	
541	8	DINANT	CG	3ème et 4ème langue si romane	DI	ESPAGNOL	240	
542	8	DINANT	PP	MENUISERIE	DI		220	
543	8	NAMUR_CADETS	CG	MATHEMATIQUES	STC		80	
544	8	NAMUR_CADETS	CS	STENODACTYLOGRAPHIE	STC		80	
545	8	NAMUR_CADETS	CS	STENODACTYLOGRAPHIE	DS		120	
546	8	NAMUR_CADETS	CT	ELECTRONIQUE	STC		72	
547	8	NAMUR_CADETS	CT	Horlogerie-fines mécaniques	DI		80	
548	8	NAMUR_CADETS	CT	CARROSSERIE	DI		48	
549	8	NAMUR_CADETS	CT	Soudage - constructions métalliques	DI		64	
550	8	NAMUR_CADETS	CT	sciences commerciales/sciences économiques	STC		160	
551	8	NAMUR_CADETS	CT	PEDICURIE	DS		80	
552	8	NAMUR_CADETS	PP	Horlogerie-fines mécaniques	DI		240	
553	8	NAMUR_CADETS	PP	CARROSSERIE	DI		336	
554	8	NAMUR_CADETS	PP	Soudage - constructions métalliques	DI		96	OUI
555	8	NAMUR_CADETS	PP	Soudage - constructions métalliques	DI		144	OUI
556	8	NAMUR_CADETS	PP	PEDICURIE	DS		160	
557	8	NAMUR_CEFOR	CT	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI		40	OUI
558	8	NAMUR_CEFOR	СТ	HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI		40	OUI

FORME DE LA CANDIDATURE:

La demande sera rédigée sur le <u>formulaire de demande de nomination à titre définitif</u> reproduit à la dernière page du présent appel.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES:

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la Carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage) – bureau 3 E 306
1080 BRUXELLES.

au plus tard le vendredi 6 juin 2008 (la date de la poste faisant foi).

<u>Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans</u> la forme et le délai fixés par le présent appel.

- Dans l'hypothèse où le candidat n'a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007/2008 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler qu'un ou plusieurs emplois de cette fonction.
 - Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.
- Dans l'hypothèse où le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 et/ou l'année scolaire 2007-2008 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler un ou plusieurs emplois dans chacune de ces fonctions.

 Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris
 - Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL

Cadre I

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquera par exemple « Charge incomplète 18/20 » ou « Charge incomplète 16/20 » ou « Charge incomplète 10/20 » dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es +450/1000es

Pour une limitation à 16/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46duodecies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le membre du personnel est nommé à titre définitif dans plusieurs fonctions, le nombre total de périodes attribuées dans ces différentes fonctions ne peut pas dépasser le nombre minimum de périodes requis fixé à l'article 9, alinéas 1er et 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. »

Cadre II

Dans l'hypothèse où le candidat postule sa nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

Cadre III

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité. La numérotation poursuit celle de la liste des emplois vacants reprise dans l'appel de l'année dernière.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet. Le candidat a donc la possibilité de postuler des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

Cadre IV

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2005-2006 et/ou de l'année scolaire 2006-2007 et/ou de l'année scolaire 2007-2008 en qualité de temporaire protégé.

Cadre V

Aucun commentaire particulier.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF DANS UN (OU PLUSIEURS) EMPLOI(S) VACANT(S) D'UNE (OU DE PLUSIEURS) FONCTION(S) DE RECRÙTEMENT POUR LAQUELLE (LESQUELLES) LE MEMBRE DU PERSONNEL A OBTENU UNE DESIGNATION A TITRE DE TEMPORAIRE PROTEGE AU COURS DES ANNEES SCOLAIRES 2005-2006 ET/OU 2006-2007 ET/OU 2007-2008

(ANNEE SCOLAIRE 2008-2009)

-	ajuscules)	Epouse de :							
o PRENOI	M								
o MATRIC	_								
DATE DE	ATE DE NAISSANCE // // // // // // // // // // // // //								
o RUE				<u></u>	N°: Boite:				
о СР		LOCALITE:							
o TELEPH	IONE/GSM								
o ADRESS	SE E-MAIL								
☐ je ne bé Commu ☐ je bénét organis	Je signale ¹ que : <u>je ne bénéficie d'aucune nomination à titre définitif</u> dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE). <u>je bénéficie déjà actuellement d'une ou de plusieurs nominations à titre définitif</u> dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE). A compléter en précisant la (les) fonction(s), la (ou les) fraction(s) horaire(s) de nomination ainsi que l' (les)								
etablisserii	Fonct		Volume horaire	Ftahlis	sement				
	1 0.10		/	Ltabilo					
			,						
			1						
			<u> </u>						
Cadre I Dans l'éventualité où, en fonction de mon classement, je serais en droit d'obtenir tous les emplois postulés cidessous, je demande que ma candidature soit limitée à une charge totale de : /20èmes									
Cadre II	Cadre III		Cadre IV		Cadre V				
Ordre de priorité des emplois vacants sollicités	<u>Numéro</u> de l'emploi vacant sollicité	(Reprendre le	onction sollicitée)	Mention complémentaire (à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)					
1									
2									
3									
4	I I				1				

emplois vacants sollicités	vacant sollicité	(Reprendre le libellé <u>complet</u> de la fonction sollicitée)	(à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Date :	Signature
- 6.10	0.9.15.15.1

¹ Cocher la case correspondant à votre situation actuelle